

Comment atteindre les objectifs de l'agenda numérique 2020

1- Les objectifs de l'agenda numérique 2020 ne pourront être réalisés que grâce à des **modèles économiques pérennes et à une meilleure gestion des ressources rares**. L'Europe a besoin d'entreprises saines capables d'investir. Les acteurs, qui créent de la valeur, doivent bénéficier de dispositifs d'incitation adéquats afin de prévenir / éviter les stratégies de pur arbitrage.

2- **Notre secteur est composé de quatre couches principales :**

couche n°1 : accès

couche n°2 : transport

couche n°3 : création et agrégation de services

couche n°4 : applications et contenus

La concurrence sur les couches n°2 à 4 se mondialise. En revanche, la couche n°1 (où l'intensité capitalistique est la plus forte) est locale. Certains acteurs sont présents sur une ou plusieurs couches, d'autres sont présents sur l'ensemble de la chaîne de valeur. Le cadre de gestion et le rapport de force de facto, ne peuvent conduire à une situation de déséquilibre où les acteurs à très forte intensité capitalistique en supportent seuls le fardeau.

3- **Les effets d'échelle et la spécialisation sont des tendances fortes du marché.** Elles ne sont pas contradictoires. L'Europe doit soutenir ces tendances qui peuvent avoir pour corollaire des opérations transfrontières ou des investissements concentrés sur certaines couches. La compétitivité européenne est en jeu.

4- **Un cadre européen unique et contraignant est nécessaire.** Les règles du jeu doivent être les mêmes dans toute l'Europe tout en restant suffisamment souples pour s'adapter aux spécificités régionales.

5- **L'Europe doit encourager la différenciation en matière de gestion du trafic** pour promouvoir l'innovation et les nouveaux services, et répondre à la demande de niveaux de qualité différents. Pour permettre l'émergence d'un large choix d'offres innovantes, il faut des modèles économiques pérennes qui concilient les services « best effort » et ces nouveaux services.

6- **Les modèles économiques peuvent être bifaces, basés sur des accords commerciaux qui respectent les principes d'ouverture et de non-discrimination anticoncurrentielle.** La valorisation du potentiel des marchés bifaces apportera plus d'innovation, d'efficacité et un déploiement plus rapide des réseaux de nouvelle génération, au bénéfice des consommateurs et des industries créatives.

7- **L'Europe devrait encourager l'innovation et l'investissement, tout en protégeant les intérêts des consommateurs.** Les intérêts à long terme des consommateurs coïncident avec la promotion de l'innovation et l'investissement.

- 8- Le marché des réseaux d'accès de nouvelle génération sera différencié en fonction des spécificités locales.** Par principe, si les acteurs du marché souhaitent investir dans des délais raisonnables, les investissements privés seront prioritaires. Dans les zones géographiques où la concurrence par les infrastructures ne se déploie pas, on encouragera les modèles de coinvestissement (ce qui implique au moins deux parties). Des financements publics doivent être mis à disposition pour le déploiement d'accès de nouvelle génération dans les zones où un tel déploiement n'aurait pas été possible autrement.
- 9- L'Europe doit contribuer à améliorer le cadre de gestion du déploiement de l'accès de nouvelle génération et éliminer les obstacles à l'investissement** en encourageant les mesures qui stimulent la demande, abaissent le risque d'investissement et réduisent les coûts de déploiement, notamment dans le domaine du génie civil et du câblage des bâtiments.
- 10- Il y a un besoin immédiat de promouvoir en Europe des standards ouverts et interopérables** pour offrir de l'interconnexion IP avec garantie de qualité de service (par exemple avec la norme IPX) et pour permettre l'accès sur les réseaux de nouvelle génération via le « bitstream » ou d'autres produits d'accès. Ces standards sont essentiels pour la fourniture de services NGA/NGN sur les réseaux dans un environnement à opérateurs multiples.
- 11- L'Europe doit encourager un accès symétrique et ouvert** au génie civil et au câblage des bâtiments.